

[Text]

Monsieur le président, et messieurs les membres du Comité, je soutiens que le Gouvernement a fait preuve de responsabilité et de prudence en adoptant une telle ligne de conduite dans l'élaboration de la réforme fiscale.

Un des avantages évidents de cette façon de procéder a été d'engager un grand nombre de nos concitoyens dans le processus de formulation des lois. Un autre avantage a été de faire disparaître en bonne partie la discrétion qui a traditionnellement entouré l'élaboration des lois fiscales au Canada.

Enfin, en tant que Ministre responsable de l'administration des lois fiscales, le troisième avantage me concerne plus particulièrement.

Mon ministère se doit d'administrer les lois fiscales que le Parlement adopte de la façon la plus juste et la plus compétente possible.

Le processus de discussion publique des propositions de réforme fiscale avant la préparation d'une nouvelle législation procure un avantage qui profite à mon ministère et, par son intermédiaire, à l'ensemble des contribuables; je me permets donc d'attirer votre attention sur cet avantage. Il s'agit ici de la possibilité que nous avons eue d'établir une planification préliminaire. Permettez-moi de m'étendre davantage sur cette question.

Plus d'un an avant la publication du Livre blanc sur les propositions de réforme fiscale, mon collègue, le ministre des Finances, et des fonctionnaires de son ministère nous ont consultés sur divers aspects des changements proposés. J'ai eu des entretiens avec le Ministre et mes hauts fonctionnaires ont eu des rencontres fréquentes et suivies avec leurs collègues du ministère des Finances. On nous a consultés sur ce qui était administrativement réalisable et, d'une façon générale, on nous a demandé si nous croyions, en se basant sur notre expérience, que les résultats désirés pourraient être atteints à partir de certaines modifications de la politique fiscale. A cause de la discrétion qui a entouré cette phase d'élaboration, seuls quelques-uns de nos hauts fonctionnaires ont participé à ces délibérations.

Par la suite, lorsque le ministre des Finances a déposé le Livre blanc devant le Parlement le 7 novembre dernier, nous avons immédiatement établi un certain nombre de groupes d'étude composés de fonctionnaires pour discuter des diverses propositions et envisager d'une façon générale ce qu'il nous faudrait faire pour être en mesure de les administrer advenant leur adoption par le Parlement.

[Interpretation]

Mr. Chairman and members of the Committee I suggest to you that the Government has been following a wise and responsible course in its way of planning the taxation reform.

One of the obvious advantages of this procedure has been to involve a good number of Canadians in the process of law-making. Another advantage has been to remove some of the secrecy in which taxation legislation has been traditionally conceived in Canada.

Still another advantage concerns me directly as Minister responsible for the administration of the tax laws.

My Department's responsibility is to administer as fairly and as competently as possible the tax laws that Parliament places on the statute books.

I want to mention the advantage that accrues to my Department and thus to the taxpayer through this plan of public discussion of tax reform proposal before legislation is prepared. I am referring to the opportunity we have had for advanced planning. I will elaborate on this.

More than a year before the publication of the White Paper on proposals for tax reform, my colleague, the Minister of Finance and officers of his Department consulted us on various aspects of proposed changes. I had discussions with the Minister and my senior officials frequently and continuously met with their colleagues in the Department of Finance. Our views were sought on what was administratively feasible, and, generally we were asked whether we believed from our experience that the desired results would flow from certain changes in policy. Because of the secrecy maintained throughout, our participation was limited to only a very few senior people.

Then when the White Paper was tabled in Parliament by the Minister of Finance on November 7 of last year, we immediately established a number of study groups of officials to discuss the various proposals and to ascertain broadly what we would have to do to be ready to administer them if and when they were legislated by Parliament.